



## VILLARS HOLDING

### Décisions de l'Assemblée générale du 15 mai 2019

---

1

Rapport de gestion, comptes annuels de Villars Holding SA et comptes consolidés pour l'exercice 2018 et rapports de l'organe de révision

*Décision de l'Assemblée générale : approbation du rapport de gestion et des comptes 2018.*

2

Rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction pour l'exercice 2018

*Décision de l'Assemblée générale :*

a) *accepter la rémunération totale du Conseil d'administration de CHF 150'330*

b) *accepter la rémunération totale du Comité de direction de CHF 619'143.*

3

Décharge au Conseil d'administration

*Décision de l'Assemblée générale: approbation.*

4

Affectation du bénéfice disponible

*Proposition du Conseil d'administration : utiliser le bénéfice disponible au bilan pour distribuer un dividende brut ordinaire de CHF 8.- comme suit:*

<i>Bénéfice reporté</i>	<i>CHF</i>	<i>57'028'012</i>
<i>Bénéfice de l'exercice 2018</i>	<i>CHF</i>	<i>1'241'747</i>
<i>Total à disposition de l'Assemblée générale</i>	<i>CHF</i>	<i>58'269'759</i>
<i>Paiement d'un dividende brut de CHF 8.- par action d'une valeur nominale de CHF 44.-*</i>	<i>CHF</i>	<i>835'200</i>
<i>Report à compte nouveau</i>	<i>CHF</i>	<i>57'434'559</i>

*Décision de l'Assemblée générale : distribution d'un dividende brut ordinaire de CHF 8.- par action.*

5

Élections au Conseil d'administration et élection du Président du Conseil d'administration (les élections se font individuellement)

*Décision de l'Assemblée générale : réélections de MM. Andreas Giesbrecht (et sa réélection comme Président au cours du même vote), Nicolas Rouge, Jacques Stephan et Pascal Blanquet pour la durée statutaire d'une année.*

6

Élections au Comité de rémunération (les élections se font individuellement)

*Décision de l'Assemblée générale : réélections de MM. Nicolas Rouge et Pascal Blanquet pour la durée statutaire d'une année.*

7

Élection du représentant indépendant

*Décision de l'Assemblée générale : élection de Me Nicolas Passaplan pour la durée statutaire d'une année.*

8

Élection de l'organe de révision et du réviseur des comptes du Groupe

*Décision de l'Assemblée générale : mandat accordé à KPMG SA, Lausanne, pour 2019.*